

**SOMMAIRE INTERACTIF** →  
CLIQUEZ SUR L'ARTICLE

- ▶ **p1.** Négociation RVC 2023-2025
- ▶ **p2.** Nouvelle mandature, une main tendue ?
- ▶ **p3.** Le CSE nouveau
- ▶ **p4.** Vous reprendrez bien une augmentation ?
- ▶ **p5.** Bonne vacances

## NÉGOCIATION RVC 2023-2025 De meilleurs résultats ? Pour quelle redistribution aux salariés ?

⇒ Nous sommes arrivés à la fin de notre précédent accord triennal sur la Rémunération Variable Collective (RVC).

Dans ce cadre, la RH a invité les Organisations Syndicales Représentatives (OSR) à discuter autour d'une nouvelle proposition pour 2023/2025. Un nouvel accord triennal nous a été proposé avec révision annuelle.

Le **RNPG** (Résultat Net Part du Groupe) reste toujours l'indicateur principal pour 2023 et pour déterminer la majeure partie du % de masse salariale redistribuée aux collaborateurs. FReD, seconde composante des calculs pour les 3 années passées et « amortisseur » a été remplacé par 2 autres indicateurs :

- l'un sur l'égalité professionnelle F/H,
- l'autre sur l'emploi des alternants au sein de l'UES CA Sa en lien avec le Plan Jeunesse du Groupe.



### ⇒ Accord RVC 2023-2025 - Proposition d'indicateurs ●●●

Formule **additive** où la réalisation de chaque indicateur permet de dégager de l'intéressement.

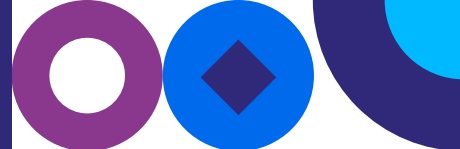
#### GRILLES 2023 - PROPOSITIONS

RNPG	% MS (=RVC)
0	0 %
700	1,2 %
1900	3,3 %
2700	5 %
4800	7 %
5600	8,2 %
6000	9 %
6900	13 %
> 6900	13 %

Index égalité professionnelle F/H	% MS (=RVC)
70	0 %
75	0,5 %
80	0,75 %
84	0,8 %
87	0,95 %
92	1 %
97	1,1 %
100	1,15 %

Alternants présents au 31/12	% MS (=RVC)
> 120	0,5 %
130	0,75 %
140	0,9 %
145	1 %
150	1,05 %
160	1,15 %
> 160	1,25 %

\* Entre les différentes bornes, la progression du pourcentage de masse salariale est linéaire.



## Suite : Accord RVC 2023-2025

⇒ La RH a elle-même qualifié sa proposition de « conservatrice ». Bien que légèrement améliorée, par rapport au premier jet, nous la qualifions de « décevante ». **Pour un même RNPG qu'en 2022** (~5,5 Mds€), cette partie de la **RVC passera de 8,6 % à 8,2 %** de la masse salariale. Sur l'indicateur RNPG, avec 6 Mds€, objectif du PMT à fin 2025, nous serons à peine à 9 %. Par ailleurs, la formule est cumulative or nous ne savons pas quel sera le résultat à fin d'année des deux nouveaux indicateurs.

**La CFTC a proposé une courbe plus ambitieuse** qui aurait permis, sur le seul indicateur, une redistribution de 10 % de la Masse Salariale avec 5 Mds€ de RNPG et un maximum réhaussé à 15 %. Pour rappel la loi permet une redistribution jusqu'à 20 % de la masse salariale !



La **CFTC** n'est pas satisfaite de cet accord mais l'a néanmoins signé, pour pouvoir être présente lors des prochaines négociations sur les avenants annuels et continuer à défendre l'intérêt de tous les salariés (l'absence de signature nous aurait exclus mécaniquement pour les avenants 2024 et 2025).

⇒ **Nous espérons toujours pouvoir dans les prochaines années améliorer sensiblement le taux de redistribution aux salariés.**

## Nouvelle mandature, une main tendue ?



Suite aux élections CSE de mai dernier, la **CFDT** est devenue l'organisation majoritaire au CSE avec 60 % des voix. Dans l'édito de son tract de mai 2023, il était indiqué : « **la CFDT tend la main aux autres organisations syndicales. Après le temps de la campagne vient le temps de l'union pour des actions efficaces** ».

Lors du CSE constitutif du 21 juin 2023, la **CFDT** a décidé seule, de ne pas attribuer de siège à la **CFTC** au bureau du CSE. Le Bureau en est pourtant l'instance principale. En page 3, le tableau de constitution du Bureau et des Commissions. Lors du vote de désignation des membres du Bureau, la **CFTC** s'est abstenue pour le poste de secrétaire adjoint attribué à la **CFDT** et a fait **une déclaration en séance.**



### Déclaration d'Alain STEPHAN, Représentant Syndical CFTC au CSE



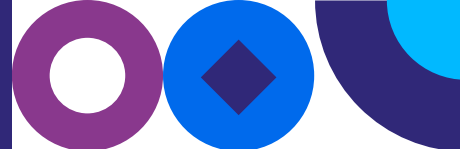
La **CFTC** tient à expliciter son vote d'abstention sur le poste de Secrétaire Adjoint attribué à la **CFDT**. Ce vote n'a rien de personnel vis-à-vis de la personne nommée. Cependant, la **CFTC** déplore s'être vue refuser une participation au Bureau, organe essentiel de la vie du CSE. Cette décision unilatérale de la **CFDT** met ainsi fin à une période de cogestion que nous avons pourtant appréciée et

prive 20 % des salariés d'une représentation au bureau du CSE.

La **CFTC** exprime le vœu d'une évolution prochaine de l'organisation du Bureau en faveur d'une présence affirmée de toutes les Organisations Syndicales Représentatives au sein de l'UES CASA. »



**La CFTC est prête à accepter toute main tendue mais pas pour prendre des baffes !**



## Tableau des Élus désignés au Bureau et dans les différentes instances du CSE (source CFDT)



Bureau CSE			
Secrétaire	Guillaume MAÎTRE	Trésorier	Jérôme HENICZ
Secrétaire adjointe	Sandrine DE BEAUCHAMP	Trésorière adjointe	Valérie SEHET
Secrétaire adjointe	Chantal BEGUINET		

CSSCT			
Secrétaire	Julien CARRETERO	Membre 5	Valérie SEHET
Secrétaire adjointe	Danièle LAVOLÉ	Membre 6	Barbara DELAFENESTRE
Membre 3	Jérôme HENICZ	Membre 7	Valérie VOYNEAU
Membre 4	Danièle LACROIX		

CES - Commission Économique et Stratégique			
Président	Valérie DELACOURT	Membre 5	Olivier DURUT
Vice-Président	Jérôme HENICZ	Membre 6	Benoît POMAS
Membre 3	Sandrine DE BEAUCHAMP	Membre 7	Denis CIROT
Membre 4	Bertrand VENDRELY		

CPS - Commission Politique Sociale			
Président	Danièle LAVOLÉ	Membre 5	Catherine SEROPIAN
Vice-Président	Alain DODARD	Membre 6	Marco RAMOS
Membre 3	Anne SOULE	Membre 7	Marie-José FERJALUT
Membre 4	Danièle LACROIX		

CM - Commission des Marchés			
Président	Marco RAMOS	Membre 5	Danièle LAVOLÉ
Membre 2	Julien CARRETERO	Membre 6	Bertrand VENDRELY
Membre 3	Sandrine DE BEAUCHAMP	Membre 7	Marie-José FERJALUT
Membre 4	Alain DODARD		

Commission Voyages			
Président	Éric MOISSENKO*	Membre 5	David FOUCOT
Membre 2	Danièle LACROIX	Membre 6	Corinne BERNIER
Membre 3	Barbara MIGNARD	Membre 7	Catherine ABALAIN
Membre 4	Fatima HANNAN		

Commission Culture et Bien-Être			
Président	Fatima HANNAN*	Membre 5	David FOUCOT
Membre 2	Sarah GOMEL	Membre 6	Pascal TRAVERS
Membre 3	Barbara MIGNARD	Membre 7	Lucien KEMKENG
Membre 4	Christophe COINTE		

Commission Jeunesse			
Président	Lionel ALDEGUER*	Membre 5	Thierry LHERIAU
Membre 2	Aïssata BA	Membre 6	Marco RAMOS
Membre 3	Julie BURETH	Membre 7	Liz MARUANI
Membre 4	Christophe COINTE		

\* À désigner en commission

## Vous reprendrez bien une augmentation ?

Votre équipe **CFTC** est heureuse de vous annoncer une très bonne nouvelle relative à votre pouvoir d'achat. Compte tenu de l'inflation persistante et de la pression syndicale exercée, notamment par la **CFTC**, la DRH a tenu ses engagements et ré-ouvert la négociation sur le pouvoir d'achat...

### ➔ Nos demandes

Cette négociation intervient hors cycle de NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) en complément des mesures déjà effectives au 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'objectif affiché de la **CFTC** était de compenser, pour le plus de salariés possible, avec le cumul des augmentations de juillet 2022 et de juillet 2023, une inflation sur un an glissante calculée à 5,1 % par l'INSEE (cf ci-dessous)



### ● INDICATEURS NATIONAUX

■ **Indice des prix à la consommation mai 2023 : + 5,1 % sur un an**

■ **Entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 1<sup>er</sup> mai 2023 : Le SMIC a augmenté de 6,2 %**

Indice des prix à la consommation *	Pondérations 2023	mai 2022	avril 2023	mai 2023 (1)
Ensemble IPC	10 000	5,2	5,9	5,1

\* Évolutions annuelles en % : base 100 en 2015 - (1) Données provisoires

## Nous souhaitons

- **Ne pas prendre en compte** dans ce calcul **les augmentations résultant de la campagne salariale 2022/2023** au motif que la campagne salariale n'a pas pour objectif de compenser les effets de l'inflation mais de récompenser les efforts fournis et ensuite que seuls 43 % des effectifs en ont bénéficié.
- **Étendre cette mesure** de sauvegarde du pouvoir d'achat **aux salaires > ou = à 90 K€** (hors cadres dirigeants C1 et C2) afin d'inclure un maximum de collègues.
- En complément de cette mesure salariale, **réviser les 4 seuils servant à déterminer les subventions de l'employeur** pour la restauration collective. La **CFTC** est la seule Organisation Syndicale à avoir porté cette demande. Nous avons proposé que chaque seuil soit relevé à due concurrence des 2 dernières augmentations collectives. L'objectif est d'éviter qu'une personne augmentée ne perde une partie de cette augmentation en raison de la baisse de la subvention si elle franchit un seuil.

**Au terme des négociations, la CFTC a signé cet accord. Vos représentants ont obtenu une augmentation de 1 450 € bruts pour tous les salariés jusqu'à 100 K€.**

Ainsi, 1 538 collaborateurs en CDI, ayant une ancienneté de 3 mois et une RFA (rémunération Fixe Annuelle) inférieure ou égale à 100 000 €, (soit 90 % des collègues concernés contre 80 % l'an dernier) hors cadres dirigeants et alternants, bénéficieront de la mesure d'augmentation annuelle de 1 450 € bruts au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (soit 725 € pour 2023). Cela représente en **moyenne 2,26 %** pour 2023 pour les 1 538 collaborateurs concernés.

Tranche de RFA	% augmentation collective juil. 2022	Total des mesures collective juil. 22 + juil. 23
< 40 K€	4,27 %	8,10%
Entre 40-50 K€	3,43 %	6,60 %
Entre 50-60 K€	2,95 %	5,59 %
Entre 60-70 K€	2,89 %	5,13 %
Entre 70-80 K€	2,88 %	4,81 %
Entre 80-90 K€	2,70 %	4,42 %

**“ L'inflation sur un an glissante est ainsi couverte pour tous les collaborateurs ayant une RFA inférieure ou égale à 70K€ ”**

Souhaitant que 100 % des effectifs bénéficient d'une augmentation, nous reprendrons nos demandes lors des négociations NAO 2024 qui se tiendront en novembre 2023. Nous reviendrons également sur la révision des seuils de prise en charge du RIE (après l'appel d'offre sur la restauration en cours).

les 154 alternants de l'UES Crédit Agricole SA n'ont pas été oubliés. Suite à la révision des minimas salariaux de branche, ils bénéficient d'une revalorisation comprise entre 2,61 % et 4,18 % rétroactive au 1<sup>er</sup> avril 2023.

→ Nous espérons que cette négociation innovante répond à vos attentes et confirme le bien-fondé de la CFTC à défendre votre Pouvoir d'Achat.



## La CFTC vous souhaite de bonnes vacances

OUF, moi aussi je vais maintenant pouvoir prendre des vacances !



### ENVIE DE GARDER LE CONTACT CET ÉTÉ, BESOIN D'INFOS ?



#### VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

**MARIE-JOSÉ FERJULT**  
06 75 24 59 77

**ALAIN STÉPHAN**  
06 85 67 52 98

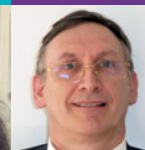
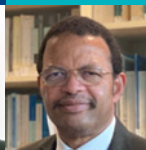
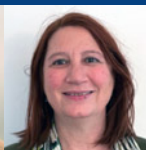
**DENIS CIROT**  
06 74 44 68 02



Élus titulaires

Élus suppléants

RS



[www.cftc.com](http://www.cftc.com)



**MARIE-JOSÉ FERJULT**

**DENIS CIROT**

**VALÉRIE VOYNEAU**

**LUCIEN KEMKENG**

**CATHERINE ABALAIN**

**BENJAMIN MASSONIE**

**LIZ MARUANI**

**ALAIN STEPHAN**

